

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

VIE DES SOCIÉTÉS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination sociale : VALL CAPITAL
- Forme : SARL
- Capital social : 1 000 €
- Siège social : 61 Blvd Victor Hugo, 06000 Nice
- Objet social : Conseil en investissement financier et gestion de patrimoine
- Gérance : M. Pierre LAGET demeurant 61 Blvd Victor Hugo, 06000 Nice
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nice

CONSTITUTION

IMMATRICULATION
Suivant acte SSP du 01/02/2023, constitution de la SAS : HOSTOCAR
Capital social : 3 000 €
Siège social : 18, chemin du Vallon Sabatier 06000 Nice
Objet social : Carrosserie et mécanique automobile, location de véhicule sans chauffeur, dépannage, remorquage de véhicule, centre de lavage et préparation de véhicule ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement ; Négoce de véhicules neufs et d'occasions
Président : M. YAHIA Hassib demeurant 51, avenue du Général de Gaulle (06340) Drap
Directeur Général : M. YAHIA Mohamed demeurant 3, rue Raoul Lesueur (06000) Nice
Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à un vote.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice

Appels d'offres

AVIS D'APPELS



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :
Ref. AS 06 23 0032 01 (CR) Libre SAINTE-AGNES : 46 à 40 ca. - 'Solliet' : D- 115- 116- 128- 130- 131
Urbanisme : A et N - PPR mvt de terrain rouge et bleu
Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) au plus tard le 05/03/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus : SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5e étage 64 - 68, Av. Valéry Giscard d'Estaing CS 9325406205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06)
Posté à Nice, le 14 février 2023

AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS

CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°34 du 28 novembre 2022, et conformément aux articles L.103-2 du code et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a approuvé la prescription de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant le projet urbain du quartier Cannes Bocca Grand Ouest (C.B.G.O.).
La concertation préalable sera clôturée le 27 février 2023.
Le dossier de concertation préalable et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, jusqu'au 27 février 2023, aux heures et jours habituels d'ouverture, à la Mairie-Annexe de la Ferrage - 31 boulevard de la Ferrage à Cannes.
Les observations consignées sur le registre, ou transmises par voie postale ou sur la boîte aux lettres électronique « concertationplum3@ville-cannes.fr » seront prises en compte dans le bilan de concertation jusqu'au 27 février 2023.
A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil municipal. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie de Cannes, ainsi que sur le site internet www.cannes.fr.

AVIS D'ENQUÊTES

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 13 FÉVRIER AU 14 MARS 2023

PROJET DE PLAN DE MOBILITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LÉRINS

En application des dispositions des articles L.123-1 du code de l'environnement et L.1214-15 du code des transports et en exécution de l'arrêté intercommunal N°2315 du 23 janvier 2023, il sera procédé, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins à une enquête publique portant sur son projet de Plan de Mobilité pour la période 2023-2032.
L'enquête publique unique se déroulera du lundi 13 février à 9h00 au mardi 14 mars 2023 à 17h00.
L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Mobilité. Le projet de Plan de Mobilité a pour principales caractéristiques de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, de déterminer une stratégie et un plan d'actions, en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2023-2032, dans le périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.).
Par décision n° E2200037/06 du 20 septembre 2022 précitée, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Georges MARTINEZ, Ingénieur en Chef Territorial en retraite, Commissaire enquêteur.
Le siège de l'enquête publique est établi à la C.A.C.P.L., dont le siège administratif se situe à l'Aéroport Cannes-Mandelieu - 277 avenue Francis Tonner - H18 - Bât. A - 06150 Cannes - La Bocca. Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :
- Le dossier sera consultable, au format papier et numérique sur un poste informatique en libre-service, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- De plus, le dossier soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le page dédiée au Plan de Mobilité du site internet de la C.A.C.P.L. : <https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>.
Lieux de consultation du dossier d'enquête publique du Plan de Mobilité :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille - 06400 CANNES	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00
Siège administratif de la C.A.C.P.L.	277 avenue Francis Tonner - Aéroport Cannes-Mandelieu - Hangar 18 A - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06210 MANDELIU-LA NAPOULE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Mougins	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THEOULE-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.
Observations et propositions du public
Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chacun des lieux de consultation.
En outre, le public pourra faire part de ses observations au Commissaire enquêteur, lors de ses permanences, aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-contre.
Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale au Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
A l'attention du Commissaire enquêteur du projet de Plan de Mobilité
CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France
(le cachet de la Poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti)
Le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr
Les observations et propositions reçues par voie postale seront annexées au registre de l'enquête, consultable au siège de l'enquête.
Les observations et propositions reçues par courrier seront consultables sur le site internet de



CONCERTATION PUBLIQUE

Renforcement de l'accessibilité en rive droite du Var

La route métropolitaine 6202 bis permet de relier la rive gauche du Var, depuis Nice, jusqu'au rond-point de la Manda en rive droite. Elle assure un rôle de transit et permet une desserte de la rive droite orientée vers les zones d'activités de Carros / Le Broc.
Les phénomènes de congestion importants de la circulation automobile en heure de pointe sur les secteurs de La Manda et de Saint-Laurent-du-Var, l'augmentation de trafic prévue dans les années à venir du fait de l'urbanisation programmée de la rive droite et l'aggravation des conditions de circulation sur ces mêmes points, ont conduit les communes de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var et la Métropole Nice Côte d'Azur à envisager la création de nouveaux points d'échange sur cette voie.
Compte-tenu des enjeux liés à ces aménagements, ces communes et la Métropole ont décidé d'organiser une concertation publique. L'objectif de cette concertation est de présenter les enjeux et les grandes orientations d'aménagement, de permettre à chacun de donner son avis et de faire part de ses éventuelles suggestions, notamment concernant les différentes variantes encore à l'étude.
Les dates de la concertation sont fixées du 1er au 31 mars, avec deux réunions publiques, le lundi 13 mars à 18h en mairie de Saint-Laurent-du-Var (salle du conseil municipal) et le jeudi 16 mars à 18h à la salle du stade du Montros de La Gaude. Un registre sera mis en place sur les lieux de la concertation (mairies de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var) afin de recueillir les questions du public. Des registres dématérialisés seront également mis en place sur les sites internet des communes de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var, ainsi que de la Métropole Nice Côte d'Azur (<https://cp-rm6202bis.nicecotedazur.org>).

la C.A.C.P.L. (<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>).
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations et propositions du public, par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.
Le projet de Plan de Mobilité fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale intégrée au dossier. L'avis de l'Autorité Environnementale n° 2023APACA3/3290 en date du 13 janvier 2023 est joint au dossier.
Permanences du commissaire enquêteur
Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra sur les différents lieux d'enquête.
Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués ci-dessous :

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
Agence Mobilité Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 CANNES	Lundi 13 Février 2023	De 9h30 à 12h30
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Lundi 13 Février 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Mercredi 22 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Mercredi 22 Février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville Avenue de la République 06210 MANDELIU-LA NAPOULE	Vendredi 24 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville 1 place du Général Bertrand 06590 THEOULE-SUR-MER	Vendredi 24 Février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Vendredi 3 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Vendredi 3 Mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville 1 place du Général Bertrand 06590 THEOULE-SUR-MER	Mercredi 8 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville Avenue de la République 06210 MANDELIU-LA NAPOULE	Mercredi 8 Mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Mardi 14 Mars 2023	De 9h30 à 12h30
Agence Mobilité Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 Cannes	Mardi 14 Mars 2023	De 14h00 à 17h00

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique, dans les lieux d'accueil, sera observé.
Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur
- Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège administratif de la C.A.C.P.L. : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France
- La C.A.C.P.L. adresse une copie de ce rapport et de ces conclusions à chacune des Mairies de ses Communes membres, pour y être tenus à la disposition du public dans les mêmes délais.
- La C.A.C.P.L. publie le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an, sur le site internet cannespaysdelerins.fr.
Décisions pouvant être prises au terme de l'enquête
Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L., éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, est soumis à approbation, par délibération, du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. en vue de son adoption en tant que Plan de Mobilité, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) susvisée.
Toute information complémentaire relative au projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L. ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du Président de la C.A.C.P.L. soit :
- Par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France,
- Par courriel : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr.

radio **émotion**
Vintage Pure Côte d'Azur

8H/12H

La Grasse Mat'

SÉBASTIEN, FRANÇOIS ET MADO.

105.3 FM NICE-ANTIBES CANNES
100.5 FM MONACO-MENTON

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCILOYENS

Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr